

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°819 autorisant MM. Abdallah Housse. Mohamed Said Chérai Abdul Majid Ahmed, Mohamed Ghale. Houmad Abdallah Al Ahmed el hohlana. Mohamed Saleh Elger et lh Abdou Mohsen à occuper à titre provisoire un terrain d'une superficie de 5,000 metres carrés,

n°819

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 août 1938

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1938

Date du numéro
31 août 1938

TEXTE INTÉGRAL

M Abdallah Hussein, Mohamed Saïd Cherai. Abdul Magid Ahmed, Mohamed Ghaleb, Houmad Abdallah, Ali Ahmed-cl-Kohlant, Mohamed Saleh Elger et Ali Abdon Mohsen sont autorisés, sous réserve des droits des tiers, à occuper à titre provisoire, un terrain non loti d'une superficie de 3.000 mètres Carrés environ sis à l'est de la route d'Ambouli.